



Dispositif d'aide au montage de projets européens pour les EPCI et Communes de Provence Alpes-Côte d'Azur

Formulaire de demande d'accompagnement

1. Coordonnées

Nom de l'organisme	
Ville	
Pays	
Personne de contact, fonctions	
Courriel	
Numéro de téléphone	

2. Programme(s) visé(s) :

Case(s) à cocher

Volet rural FEDER	
Volet Massif alpin FEDER	
Volet Rhône FEDER	
Programme Interreg Espace alpin	
Programme LIFE	
Programme Citoyen, Egalité, Droits et Valeurs	

3. Indiquez ci-dessous l'appel à projets visé et la deadline de l'appel :

--

4. Votre positionnement dans le projet (pour les projets de coopération uniquement) :
Si vous connaissez déjà votre rôle au sein du consortium merci de cocher la case qui convient :

Porteur de projet (Chef de file pour les projets de coopération)	
Partenaire technique et financier	

5. Description du projet :

(minimum 2000 caractères, espaces non compris)

6. Partenaires identifiés pour le projet

(uniquement pour les projets européens le nécessitant) :

(lister les partenaires identifiés ou souhaités pour le projet et décrire le rôle)

7. Etat d'avancement du projet

8. Livrables attendus du projet

9. Budget estimatif du projet et cofinancements attendus

ACTE DE CANDIDATURE

Je, soussigné (nom, prénom), responsable légal de
..... (raison sociale de l'organisme) :

- certifie exactes et sincères les informations figurant dans la présente demande ;
- certifie que mon organisme est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales, ainsi qu'avec les dispositions réglementaires pour le projet concerné

Il est notamment rappelé que :

En application de l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- *Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à la Région une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.*
- *Les comptes sont certifiés par le commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé qui en sont réglementairement dotées ou par le Président ou par la personne habilitée à engager l'organisme.*
- *Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des services de la collectivité qui l'a accordée.*

A cet effet, la Région peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses services à toute vérification sur pièce ou sur place.

- S'engage à aller jusqu'au bout de sa candidature européenne pour laquelle l'aide régionale lui a été octroyée (le dépôt du dossier auprès de la Commission européenne ou de l'Autorité de gestion faisant foi) ;
- Prend acte du fait qu'en cas de non-respect de ces règles, je m'expose à un arrêt de la prestation d'accompagnement par la Région.
- Cet accompagnement n'engage en rien la sélection des dossier de candidature dans le cadre des fonds européens gérés directement par la Région.

Fait, leà.....signature¹ (Nom, prénom et qualité)

Tampon

¹ **Attention** : toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.